



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 44916

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation de la gynécologie médicale dans notre pays. Malgré le rétablissement du diplôme de gynécologie médicale par décret du 1er février 2003, la mise en place des mesures indispensables au maintien des effectifs de gynécologues médicaux n'est toujours pas assurée. Le comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM) affirme après étude qu'il faudrait 119 postes d'internes par an alors que 20 seulement ont été attribués. Aucun texte ayant force de loi ne garantit aux femmes l'accès direct aux gynécologues de leur choix, sans pénalisation financière, avec remboursement de la sécurité sociale, des consultations et des soins s'y rapportant. Cette situation inquiète la profession et le comité de défense de la gynécologie médicale. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière et s'il peut garantir un système qui mette pour un avenir durable la santé des femmes hors de danger.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44916

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5985